

Observation 1 – le 01/12/2021 à 10:42

Bonjour,

Suite à l'enquête publique annoncé et en temps que propriétaire et membre du CS de l'immeuble situé 24-28 rue Bonnet, 69100 Villeurbanne, situé juste en face du site je m'interroge sur certains points.

1/ Est ce qu'une étude d'impact a été réalisé notamment sur le fait que notre immeuble se situe sur la zone d'influence du point de réinjection d'eau. En effet cet immeuble est composé de 16 étages et nous souhaitons une garantie que ces travaux puis l'utilisation de la géothermie n'engendrera aucune instabilité du sol ce qui pourrait être dramatique pour un immeuble de 16 étages.

2/ Est ce qu'il existe un risque de nuisances sonores/vibratoires liées à l'activité de la géothermie une fois en place notamment de part la proximité du site de réinjection de notre immeuble.

3/ Quel est l'influence en terme de variations de températures été/hiver au niveau des fondations de notre immeuble ainsi que les risques associés.

Avec mes remerciements
Bien cordialement

M. LOUIS Yoann
Habitant et membre du CS de la résidence les Nouvelles facultés
28 rue Bonnet
69100 Villeurbanne

Observation 2 – le 01/12/2021 à 13:18

Bonjour monsieur

Je suis propriétaire rue bonnet et membre du conseil syndical de l'immeuble 28 rue bonnet
Devant le projet de l'implantation d'un site géothermique rue bonnet
Je vous demande de bien vouloir organiser une réunion publique dans notre immeuble avec informations à tous les propriétaires p être en passant par la regie rochon lesne

Et p être organisé un vote de l'acceptation ou non de cette impl'implantation par les propriétaires
J'ajouterai que notre immeuble n'est pas le seul impacté
Immeuble qui a plus de 60 ans

En tenir compte
Merci
Cordialement

M rolland Jean claude
0614903283

Observation 3 – le 07/12/2021 à 18:16

A l'attention de Monsieur Michel Boutard
Commissaire enquêteur

(Demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique basse température, pour la réalisation du chauffage et du rafraîchissement du projet immobilier Be-Flex à l'angle de la Rue Bonnet et de la Rue de Bruxelles à VilleurbanneCommune de Villeurbanne)

Mme Danielle Cerny

24 rue Bonnet
69100 Villeurbanne
(angle Rue Bonnet, rue de Bruxelles, immeuble Nouvelles Facultés de 16 étage)

Bonjour Monsieur,

Je voudrais juste savoir de qui la responsabilité est engagée, dans le cas où les travaux miniers et exploitation du site géothermique seraient exécutés (construction Be flex, promoteur Vinci).

Avec tous mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur, mes meilleures salutations
Danielle Cerny (retraîtée, Maître de Conférences en Physique)

Observation 4 – le 14/12/2021 à 10:50

Bonjour,

En notre qualité de Syndic de l'immeuble situé 24-28 Rue Bonnet à Villeurbanne, nous nous permettons de vous interpeller quant au projet d'exploitation d'un gîte géothermique.

En premier lieu, l'immeuble que nous représentons se trouve en face de la zone d'exploitation et de construction du projet « Be-Flex ». Il se trouve que c'est un bâtiment de grande hauteur (16 étage) dont la construction date de 1968.

Le projet interpelle plusieurs résidents , sur les impacts :

- Du forage qui sera réalisé :
 - o Impact de vibrations sur notre bâtiment
 - o Impact sonore durant la réalisation des travaux
- De l'exploitation d'un gîte géothermique
 - o Impact sur le niveau de l'eau en sous-sol de notre copropriété avec une éventuelle influence sur la stabilité du bâtiment
 - o Impact sur la variation de température des eaux en sous-sol

Au vu des interrogations des résidents, nous sollicitons :

- L'organisation d'une réunion d'information des résidents de l'immeuble
- La réalisation d'un référé préventif ou, tout au moins l'intervention d'un huissier permettant de constater l'état de notre bâtiment avant travaux.

Bien cordialement,

Jean-François LESNE
REGIE ROCHON – LESNE
28, Quai Jaÿr
69009 Lyon

Observation 5 – le 21/12/2021 à 11:17

Bonjour,

Suite aux courriels-de M. Louis, M. Rolland et de notre syndic Rochon Lesne, je tenais a preciser que, si malgre les reserves emises, le chantier pouvait demarrer, nous vous demanderions bien sur d'apporter toutes les garanties nécessaires pour assurer hygiène et sécurité du voisinage.

En particulier, il semblerait que de nombreux sols villeurbannais soient pollués (jardins partages du Tonkin, si j'ai bien compris...).

En particulier, pour limiter au maximum la dispersion de particules polluées lors du forage et autres travaux, le chantier devrait sans doute etre bache horizontalement et verticalement (bache de toiture).

En vous remerciant de repondre a nos interrogations et en vous souhaitant une bonne fin d'année,

V. Massardier, copropriétaire aux Nouvelles Facultes, 24- 28 Rue Bonnet, Villeurbanne

Observation 6 – le 21/12/2021 à 11:18

Message de M. Rolland adressé à la mairie de Villeurbanne, transféré par Mme Massardier.

Bonjour monsieur le maire Habitant et propriétaire au 28 rue bonnet Villeurbanne une enquête publique liee à un forage géothermique asse température est sur le point de se faire Un panneau d information avec les coordonnées de vinci immobilier est affiché en face de l immeuble Plusieurs habitants ont envoyé des mails pour montrer leur inquiétude face à un forage pas très loin de notre immeuble 28 rue bonnet Le syndic rochon et lesne ont envoyé un mail demandant une réunion publique et un constat par huissier de l état de l immeuble avant les travaux Je fais parti du conseil syndical de l immeuble aussi Depuis aucune réponse Il m avait été que les habitants seraient informés mais il n y a aucune information Notre immeuble date de 1970 Il serait souhaitable que vous intervenirz ou que vos services le fasse Un forage à qlques mètres de l immeuble haut de 16 étage semble inquiétant Bien cordialement M rolland Jean claude 28 rue bonnet Villeurbanne 0614903283 Gestionnaire du projet M robert 19 quai perrache

Monsieur Jean-Claude ROLLAND
28, rue Bonnet
69100 VILLEURBANNE